

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix-sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Budgets Primitifs pour l'exercice 2026.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982).

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte les Budgets Primitifs de l'exercice 2026 arrêtés comme suit :**

*** BUDGET VILLE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	4 168 300.32 €	4 168 300.32 €
- Fonctionnement	7 288 018.20 €	7 288 018.20 €
TOTAL	11 456 318.52 €	11 456 318.52 €

*** BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 846 366.60 €	1 846 366.60 €
- Exploitation	2 344 175.00 €	2 344 175.00 €
TOTAL	4 190 541.60 €	4 190 541.60 €

*** BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	127 387.57 €	127 387.57 €
- Exploitation	286 587.00 €	286 587.00 €
TOTAL	413 974.57 €	413 974.57 €

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2026 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M57 et M4 et ont été communiqués aux membres du conseil municipal 12 jours avant l'ouverture de la première réunion qui leur est consacrée (Cf. Article L.1612-26 du CGCT).

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 20.04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 avril 2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 21.04.2026

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260417-2026-052-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

